

Décision de la cour de justice de la CEDEAO dans l'affaire Kpatcha Gnassingbé

LE GOUVERNEMENT FAIT DES PRÉCISIONS

P.2

Affaire GIE ReDéMaRe

L'administrateur Esohamlon SAMA adresse une lettre ouverte au Président de la République

P.2

N° 359 du 10 juillet 2013 / Prix: 250 Fcfa

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: Saint-Louis

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

Parlement de la CEDEAO
**LES DÉPUTÉS TOGOLAIS
MEMBRES DES
COMMISSIONS FONT LE
POINT DES ACTIVITÉS**

P.5

Elections législatives prochaines



Faure Gnassingbé, Chef de l'Etat

LIBÉRATION DES PRISONNIERS, DÉBLOCAGE DES FONDS DE CAMPAGNE AUX PARTIS POLITIQUES,

PROBABLE REPORT DU SCRUTIN DE 4 JOURS

DES MESURES D'APAISEMENT POUR UN SCRUTIN RÉUSSI

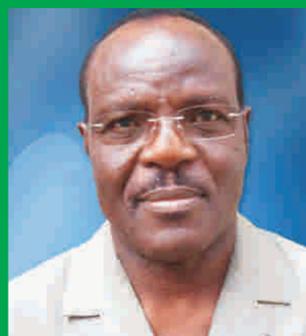
P.3

Elections législatives prochaines

Y-A-T-IL AUTRE VICTOIRE QUE CELLE QUE LES PARTIS POLITIQUES ET REGROUPEMENTS DE PARTIS POLITIQUES ATTENDENT AU SOIR DE LA PROCLAMATION DES RÉSULTATS ?

P.3

Interview du premier vice-président du Parti UNIR



George Aidam,
1er Vice Président UNIR

« LA POPULATION A BIEN COMPRIS LE PROFOND CHANGEMENT QUE PORTE NOTRE FORMATION »

P.4

Décision de la cour de justice de la CEDEAO dans l'affaire Kpatcha Gnassingbé LE GOUVERNEMENT FAIT DES PRÉCISIONS

La Cour de justice de la Cedeao a rendu son arrêt le mercredi 3 juillet 2013 dans l'affaire "Kpatcha Gnassingbé et l'Etat togolais".

Les interprétations de l'arrêt ne sont pas les mêmes pour les avocats de Kpatcha Gnassingbé et l'Etat togolais. Au cours d'une conférence de presse le jeudi 4 juillet 2013, l'un des avocats de Kpatcha Gnassingbé, Me Djovi Gally a déclaré que : «Le droit a un procès équitable est violé. La Cour induit l'idée de mettre en liberté ceux qui sont en prison. Si c'est mal interprété, on retournera devant la Cour ».

Une telle interprétation serait erronée selon le gouvernement qui a tenu dans un communiqué rendu public le 4 juillet 2013 à préciser les choses. Par ailleurs, le CST et la Coalition Arc-en-ciel dans une fuite en avant exigent la libération du député avant toute participation aux élections législatives. Un faux débat qui ne mérite pas

d'être. Car selon le gouvernement, la décision de la Cours de Justice de la CEDEAO n'en a fait aucune précision dans ce sens.

Voici le communiqué du Garde des Sceaux

Suite aux requêtes introduites par les personnes condamnées dans l'affaire de la tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat d'avril 2009, la Cour de justice de la CEDEAO, a délibéré et a rendu sa décision, en son audience du 3 juillet 2013 à Abuja.

Le Gouvernement togolais en prend acte et étudie d'ores et déjà, les moyens les plus indiqués pour donner les suites les plus appropriées à cette décision.

Toutefois et afin d'éviter toute interprétation abusive, le Gouvernement tient à faire observer que la Cour de la Justice de la CEDEAO, a établi dans sa décision, les éléments constants ci-après :

1-Les requérants n'ont fait pas fait l'objet d'une



Me Tchitchao Tchilim, ministre de la justice, garde des sceaux

arrestation arbitraire, ni d'une détention arbitraire.

2- L'immunité parlementaire de M. Kpatcha Gnassingbé n'a pas été violée, étant entendu que son arrestation s'est déroulée conformément à la procédure du flagrant délit, prévue par les textes.

3- La détention des requérants étant fondée sur une base légale et n'étant en aucun cas arbitraire, il n'y a pas lieu d'ordonner leur libération.

4-L'Etat togolais n'a pas violé le droit à la liberté des

requérants.

5-Les requérants ont été jugés dans des délais raisonnables.

Le Gouvernement note également que la Cour de justice de la CEDEAO donne acte à l'Etat togolais de ce qu'il offre de réparer les préjudices allégués par les requérants suite aux mauvais traitements subis durant la détention provisoire. Ces réparations reprennent d'ailleurs dans leur principe les mesures que la Commission nationale

des droits de l'homme (CNDH) avait recommandées à l'attention du Gouvernement.

Il convient de rappeler qu'au lendemain de la publication du rapport de la CNDH, des sanctions administratives et disciplinaires avaient été prises à l'encontre des agents fautifs. Des mesures diverses ont également été prises pour assurer à l'avenir une meilleure administration de la justice, à travers une redéfinition des rôles et des attributions des services compétents en la matière.

Le Gouvernement garde le cap de grandes réformes engagées dans le cadre du programme de modernisation de la justice au Togo et veillera à ce que les différents volets de la décision de la Cour de justice de la CEDEAO connaissent une mise en œuvre appropriée, dans l'intérêt de toutes les parties.

Fait à Lomé le 4 juillet 2013
Le Gouvernement



MCNP

Marché de Crédit en Nature Pérenne

Arrêté N° 10/1533/OAPI/DG portant enregistrement de la MARQUE N°63270 du 09 décembre 2009 sous N° 3200902614
Arrêté N° 10/2131/OAPI/DG portant enregistrement de la MARQUE N°63869 du 15 février 2010 sous N° 3201000435

CONTRAT DE PERENNISATION ET /OU DE DOMICILIATION SUR LE MCNP

Lettre Ouverte à Son Excellence Monsieur le Président de La République Togolaise (Trois ans jour pour jour après la suspension du GIE ReDéMaRe, son administrateur Essohamlon SAMA adresse une lettre ouverte au Président de la République)

Lomé, le 8 Juillet 2013

Excellence Monsieur le Président de la République,

Je vous remercie pour le travail que vous avez abattu du début jusqu'à la fin dans l'affaire Ministère public/GIEReDéMaRe lié à ma personne, ceci au vu des décisions que la justice togolaise a rendues en notre faveur « AuNom du Peuple Togolais ».

Pour le bon sens qui veut qu'au même titre que ma libération, soient exécutés le dégel et la main levée des biens et portes des tiers restés gelés et scellés, tous les membres joints à moi avons pris sur nous de souffrir patiemment jusqu'au bout de cette procédure qui, malheureusement, perdure sans justification.

Cependant ceci nous a permis, mes collaborateurs et moi de travailler d'arrache-pied pour signifier à tous que nous avons eu raison d'apporter cet outil qui emporte de façon tangible l'adhésion populaire.

Le Modèle MCNP, une marque certifiée par l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle(OAPI), va réunir les entreprises et industries pour la création d'emplois accessibles à tous et pour l'insertion de chaque fille et chaque fils à l'investissement grâce à leur participation à la formation du Fonds de Garantie du Financement en Nature (FGFN), socle de la solvabilité absolue qui aboutit à leur revenu périodique garanti pérenne. De facto, le MCNP nous met en mains les rênes d'un modèle économique efficace axé sur la justice sociale tant attendu par tout peuple et ses dirigeants.

En effet, Excellence, l'investisseur pour l'emploi et le revenu à votre population se trouvera être votre population elle-même et il ne vous sera plus jamais demandé de le chercher en dehors d'elle. Et ceci renforcera l'Etat aussi longtemps que Dieu le voudra ! Point n'est besoin d'une boule de cristal pour voir cette mission ReDéMaRe compléter le rôle des avoirs et des pouvoirs, rôle de productivité absolue en vue de la répartition des biens, produits et services à toutes les filles et à tous les fils de notre nation dont vous avez la gérance.

Excellence, une fois le MCNP relancé publiquement le 08 janvier 2013, l'attente populaire reste l'ordonnance du doyen des juges d'instruction pour voir s'appliquer, sous votre haute surveillance, le verdict rendu par la cour suprême et la cour d'appel de Lomé. Notre démarche depuis les arrêts de la justice est de prouver notre sincérité à participer activement et sans relâche à la productivité grâce au travail concret et visible détenu par les filles et les fils de notre nation. Ce à quoi nous nous sommes sans relâche attelés. Cette présente a donc pour objectif de vous situer de source sûre de ce que renferment toutes nos démarches.

Vous remerciant par avance votre Excellence, pour tout ce que vous avez fait et continuez de faire pour ReDéMaRe, nous contribuerons dans cette relance à joindre toutes les filles et tous les fils de ce pays à la gestion d'action commune MCNP, répondant ainsi à votre souci de nous unir au travail.

EssohamlonSAMA

Elections législatives prochaines

LIBÉRATION DES PRISONNIERS, DÉBLOCAGE DES FONDS DE CAMPAGNE AUX PARTIS POLITIQUES, PROBABLE REPORT DU SCRUTIN DE 4 JOURS DES MESURES D'APAISEMENT POUR UN SCRUTIN RÉUSSI

Depuis la semaine dernière, le gouvernement togolais multiplie des mesures pour favoriser la tenue d'un scrutin transparent, équitable et acceptable par tous. La dernière en date est la libération provisoire, la semaine dernière de trois membres du Collectif Sauvons le Togo en l'occurrence, Alphonse Kpogo de ADDI, Gérard Adja de OBUTS et Jean Eklou de l'ANC, tous détenus dans l'enquête sur les incendies des marchés de Lomé et de Kara. Dans un communiqué du procureur de la république en date du 05 juillet 2013, la mesure vise à permettre aux inculpés susmentionnés, candidats aux élections législatives du 21 juillet de battre campagne.

Par ailleurs, depuis samedi dernier, les discussions à l'initiative de Mgr Barrigah et de l'Ambassadeur des USA au Togo se sont ouvertes entre le gouvernement et les partis politiques et regroupements de partis politiques tels le CST et la Coalition Arc-en-ciel. Ces discussions ont tourné selon les informations, autour de la



PM AHOOMEY ZUNU

représentation du CST et de la Coalition dans les CELI (Commissions Electorales Nationales Locales). Une doléance acceptée par le gouvernement. Il a été également question, d'après plusieurs sources, du fond d'aide et de soutien à la campagne des partis politiques et regroupements de partis politiques, voulu par le gouvernement et dont le vote de la loi à cet effet a été effectif depuis trois semaines. Sur la question, les points de vue semblent converger et le gouvernement toujours dans un souci d'apaisement aurait également accepté de débloquer ces fonds. Et aujourd'hui, des sources

proches des finances de notre pays, indiquent que le CST, la coalition Arc-en-ciel et les partis politiques en lice pour les élections législatives sont déjà rentrés en possession de leurs fonds en fin de la semaine dernière.

Toutes ces mesures qui s'inscrivent dans le cadre de la réunion du 14 juin dernier, entrent dans la volonté constante d'ouverture et le souci permanent du gouvernement pour un dialogue continu sur les questions d'intérêt général. La réunion du 5 et 6 juillet derniers, aurait eu le mérite de faire une évaluation des points évoqués plus haut, contrairement aux élucubrations racontées çà et là.

L'idée de proroger la date du scrutin de 4 jours de plus, est le fruit de ces discussions. Et n'eue été la volonté manifeste du gouvernement l'on ne serait pas arrivé là.

Désormais, la balle est dans le camp des acteurs politiques et particulièrement ceux de l'opposition qui devraient mettre de côté leur égoïsme et leur discours va-t-en guerre pour que l'exploit de

2007 soit une fois encore réédité. C'est-à-dire, un scrutin réussi, apaisé, transparent et équitable. C'est la seule façon pour le pays de sortir des tiraillements inutiles qui ne font que le retarder. Ce qui se passe de aujourd'hui en Egypte devrait édifier tout togolais de quel que bord qu'il soit, afin que les actes responsables soient désormais posés. La démocratie au Togo suit son chemin et est irréversible. Mais de grâce, ce n'est pas dans l'intolérance, la violence, la destruction des édifices publics et des biens privés que le pays parviendra à cette fin. Que ceux qui sont dans la logique de violence, de l'irrespect des institutions de l'Etat, et qui utilisent des stratégies non recommandables pour la conquête du pouvoir se mettent à l'esprit que s'ils parviennent à atteindre leur objectif, ils subiront le même sort sans autres mesures. Et donc le mieux aurait été d'éviter de se lancer dans une telle démarche qui non seulement fait honte, mais n'honore pas le pays.

Tchaboré

Elections législatives prochaines

Y-A-T-IL AUTRE VICTOIRE QUE CELLE QUE LES PARTIS POLITIQUES ET REGROUPEMENTS DE PARTIS POLITIQUES ATTENDENT AU SOIR DE LA PROCLAMATION DES RÉSULTATS ?

Le samedi dernier, lors de la marche hebdomadaire du CST, il y a été question des discussions entamées avec le gouvernement pour l'organisation d'un scrutin apaisé et dont les résultats reflèteraient la volonté du peuple togolais. Faisant le compte rendu, les responsables du Collectif Sauvons le Togo ont vite fait de faire croire à leurs militants et sympathisants du décalage pour 4 jours de la date de la tenue des élections. Pour eux, au lieu du 21 juillet se sera plutôt le 25 juillet. Plusieurs autres points dont la libération provisoire de leurs membres détenus dans l'affaire des incendies des marchés de Lomé et de Kara ont été également évoqués. Des annonces qui ont fait jubiler les militants qui ne cessent de crier victoire.

Mais, tout observateur avisé serait tenté de se poser la question de savoir de quelle



Jean Pierre Fabre, Pdt ANC

victoire s'agit-il en fait ? Et il n'aura pas tort. Car en réalité, la première chose qu'il faut faire remarquer est que ce n'est pas 4 jours que le collectif demandait au début s'agissant du report des élections. De trois mois, la mise à été réduite de 2 semaines pour n'obtenir que 4 jours. Le dialogue qu'il pense avoir obtenu avant la tenue du scrutin, n'est pas nouveau. Il nous rappelle à



Me Zeus Ajavon, Coordonnateur CST

l'esprit que le Chef de l'Etat dans plusieurs de ses discours a toujours émit le vœu que le dialogue entre le gouvernement et la classe politique dans son ensemble reste permanent. Et donc même au cours de la campagne ou après les élections législatives, ce dialogue ne devrait pas être rompu. Loin des analyses qui pourront laisser croire à un rafraichissement de mémoire



Aimé Guogué, Pdt ADDI

de ceux qui s'agitent en ce moment, c'est plutôt des points essentiels qu'il fallait rappeler aux togolais afin qu'ils ne se laissent pas duper encore une fois. S'il faut crier victoire, c'est au soir du scrutin que le CST et ses militants devraient le faire. Car ce seront les résultats des élections législatives à venir qui détermineront clairement le

vrai visage de nos partis politiques et regroupements de partis politiques. Seules les élections détermineront la physionomie que présente le paysage politique togolais. Pour le moment toute jubilation n'est que trompe œil pour peut-être camoufler ou devancer des surprises désagréables.

Le Messager

Interview du premier vice-président du Parti UNIR, Georges Aidam

« LA POPULATION A BIEN COMPRIS LE PROFOND CHANGEMENT QUE PORTE NOTRE FORMATION »

UNIR (Union pour la République), le parti présidentiel, aligne des candidats dans l'ensemble des circonscriptions avec l'ambition d'obtenir la majorité absolue. Pour le vice-président du mouvement, Georges Aidam, les élections législatives offrent l'opportunité de savoir enfin qui pèse quoi au Togo après une année de contestation orchestrée par l'opposition radicale. Il souhaite un scrutin transparent qui permette d'offrir au vainqueur une incontestable légitimité.

Republicoftogo.com : Comment UNIR aborde la compétition ?

Georges Aidam : Avec concentration et sérénité. Nous sommes prêts. Les candidats sont en ordre de bataille et tous les militants et sympathisants vont accompagner nos candidats vers la victoire ; une victoire qui sera éclatante.

Republicoftogo.com : Ne craignez-vous pas qu'une partie de l'électorat soit désorientée par le fait que le RPT ait disparu et que la

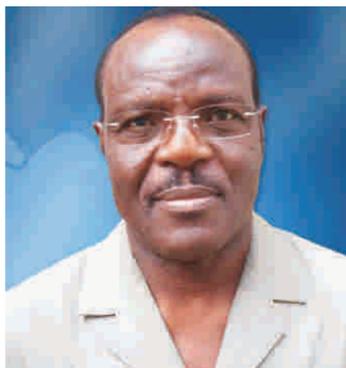
plupart des candidats d'UNIR soient de nouveaux venus ?

Georges Aidam : Votre remarque aurait été pertinente si les législatives s'étaient déroulées en 2012, quelques semaines après la création d'UNIR. Mais nous avons eu plus d'un an pour faire connaître le parti, l'implanter un peu partout, expliquer la démarche auprès de la population. Aujourd'hui, tous ceux qui sont membres d'UNIR se reconnaissent comme étant membre d'un nouveau parti, qui n'a plus rien à voir avec le RPT. Et la population a bien compris le profond changement que porte notre formation.

Republicoftogo.com : UNIR est-il le résultat d'un ricolinage du RPT ou s'agit-il vraiment d'un rassemblement d'un type nouveau ?

Georges Aidam : UNIR est un parti nouveau. Les électeurs ont parfaitement compris qu'il ne s'agit pas d'un rafistolage de l'ancien RPT.

Republicoftogo.com : Gilchrist Olympio de l'UFC affirmait récemment sa certitude d'obtenir la majorité



Georges Aidam, Vice Pdt UNIR

à l'Assemblée. Quelles sont les prévisions d'UNIR ?

Georges Aidam : Tous ceux qui sont engagés dans cette compétition ont un objectif légitime, la victoire.

Je comprends donc les déclarations de certains leaders politiques.

De notre côté, nous allons offrir au chef de l'Etat, également président du parti, la majorité dont il a besoin à l'Assemblée pour poursuivre le programme des réformes et pour offrir aux Togolais une vie meilleure. Notre espoir est d'obtenir la majorité absolue le 21 juillet. Je vous donne rendez-vous au terme du scrutin pour en reparler.

Republicoftogo.com : Il y a pour cette élection une pléthore de candidats et de partis. Les électeurs vont-ils s'y retrouver ?

Georges Aidam : C'est un signe de vitalité. C'est une bonne chose de constater que de nombreux partis et de candidats indépendants se sont engagés dans la compétition.

Il est intéressant de constater que, malgré toutes les critiques entendues ici et là sur le processus électoral et sur la qualité de l'organisation du scrutin, les prétendants sont très nombreux et appartiennent à toutes les familles politiques.

Nous voulons une élection ouverte et transparente. Le vainqueur en sortira avec encore plus de légitimité.

Republicoftogo.com : Selon les remontées que vous avez des candidats en région, quelles sont les aspirations des électeurs, souvent différentes de celles exprimées à Lomé ?

Georges Aidam : Les besoins des populations sont connus du parti et de son président.

C'est pour cela que le chef de l'Etat œuvre quotidiennement pour offrir de meilleures conditions de vie à la population. Chaque Togolais doit manger à sa faim, les jeunes doivent trouver du travail, l'économie doit se développer

Les progrès sont notables. L'évolution est évidente à Lomé comme à l'intérieur du pays. Cette politique doit être poursuivie.

Republicoftogo.com : Le Togo a été depuis un an le théâtre d'un mouvement de contestation orchestré par une frange de l'opposition. Pensez-vous que les élections permettront de clarifier les choses et d'installer des relations plus normales entre la majorité et les opposants ?

Georges Aidam : Certainement. De tous les partis qui se présentent et qui affirment aujourd'hui détenir une légitimité, nous verrons quel est celui ou ceux qui sont les plus représentatifs et qui, à ce titre, peuvent être considérés comme des vrais acteurs de la vie politique.

Source :

Republicoftogo.com

POURQUOI VOTER POUR LES CANDIDATS DU PARTI UNIR ?



Premièrement donner une majorité au changement

En effet, il faut une majorité claire pour faire aboutir le projet de société du Président Faure accepté par les togolais en 2010.

Deuxièmement,

parce que le gouvernement tient ses engagements.

En effet, de nombreux engagements pris par Faure Gnassingbé ont déjà été mis en oeuvre par le gouvernement. Il s'agit notamment de la Protection sociale, de la

revalorisation progressive des salaires, de la création progressive d'emplois, de l'assainissement des villes, de la modernisation des infrastructures routières etc...

Troisièmement, parce que le Togo a besoin de lois et il faut une majorité présidentielle à l'Assemblée Nationale pour voter les lois promises par le Président Faure.

Enfin pour éviter la déviance du pays vers des incertitudes, voter pour les candidats UNIR, c'est s'assurer d'avoir à l'assemblée des députés qui travailleront pour le changement et non pas pour bloquer le fonctionnement du pays tel que l'ambitionne une certaine classe politique togolaise.

En effet les Togolais ne veulent plus de cette classe politique obsédée par elle-même, ils veulent le changement porté par le Président Faure pour le Togo.

Avec UNIR, c'est une nouvelle génération d'élus à l'image de la société togolaise!

FODDET vulgarise les rapports alternatifs des instruments internationaux de protection de l'enfance



Photo de famille des participants

Du 17 au 19 juin 2013, à l'hôtel la Détente à Kpalimé, s'est tenu sous les auspices du Forum des organisations de Défense des Droits de l'Enfant au Togo un atelier de vulgarisation des observations finales et des rapports alternatifs sur la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), sur le protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (OPSC), ainsi que la Charte Africaine des Droits et du Bien être des enfants (CADBE). Une trentaine de participants parmi lesquels les représentants des organisations internationales comme SOS Village d'Enfants, la Croix rouge, Terre des Hommes, le Bureau National Catholique pour l'Enfance, Aide et Action ont pris part à cet atelier de trois jours financé par Plan-Togo

(Suite à la page 5)

Lu sur le net !

Accumulation compulsive QUAND LA POSSESSION TOURNE À L'OBSESSION (Suite et fin)

Doctissimo : *Quels sont les objets les plus accumulés ?*

Dr Mélanie Fouré : Parmi les choses les plus courantes, on retrouve des vêtements, des magazines, des journaux gratuits, les papiers administratifs... Les accumulateurs compulsifs ont un sentiment de responsabilité. Quand ils gardent quelque chose, ils se disent "ça peut toujours servir". Mais cela n'arrive jamais, car s'ils tombent amoureux de l'objet, une fois qu'ils ne l'ont plus sous les yeux ils l'oublient et passent à un autre. Ils sont dans une recherche de plaisir immédiat.

A noter, les accumulateurs sont très fréquemment des personnes perfectionnistes, elles sont très bien organisées par ailleurs. Et dans leur obsession, il y a également une organisation. Par exemple, une personne qui accumule les magazines les classera par date.

Doctissimo : *L'accumulation compulsive présente-elle un risque pour la santé mentale ou physique ?*

Dr Mélanie Fouré : Oui. Il y a tout d'abord un risque que l'on pourrait qualifier de matériel. En accumulant autant de choses, parfois défectueuses, il y a un risque d'incendie. On a également un risque d'insalubrité quand tout l'espace est occupé. Aussi, plus l'intensité de la pathologie est élevée, plus le repli social est important. L'accumulation compulsive entraîne dans certains cas un isolement très fort qui peut mener à une extrême dépression.

Doctissimo : *Peut-elle cacher d'autres troubles comme la schizophrénie ?*

Dr Mélanie Fouré : L'accumulation compulsive est souvent associée à un trouble de la personnalité.

Doctissimo : *L'accumulation compulsive est-elle une maladie des temps ? La société de surconsommation peut-elle favoriser ce trouble ?*

Dr Mélanie Fouré : Notre société favorise peut-être la pathologie, dans le sens où elle conditionne à la recherche de plaisir immédiat. Mais au temps de la Grèce antique, on avait ce que l'on a qualifié le "syndrome de Diogène". Ce qui nous prouve que l'accumulation compulsive est une difficulté ancienne.

Doctissimo : *Quels sont les traitements ?*

Dr Mélanie Fouré : Une psychothérapie associée à un traitement pharmacologique pour augmenter l'efficacité du traitement. Le suivi psychologique s'accompagne souvent de prescription d'antidépresseurs et d'anxiolytiques, car en thérapie on travaille sur les comportements, les perceptions, la gestion des émotions. Des émotions qui peuvent mettre en lumière une vraie souffrance, d'où l'importance des antidépresseurs qui aident à les gérer et la douleur mise à jour.

Doctissimo : *Un conseil aux proches d'un accumulateur compulsif ?*

Dr Mélanie Fouré : La famille et/ou les proches veulent souvent aider en jetant ou en incitant à jeter. Mais pour l'accumulateur la séparation est très douloureuse car il est attaché à ses objets comme à une personne. La séparation représente la mort de l'objet. Il faut donc toujours y aller doucement avec subtilité. Il ne faut pas se montrer intrusif.

Jessica Xavier

Parlement de la CEDEAO

LES DÉPUTÉS TOGOLAIS MEMBRES DES COMMISSIONS FONT LE POINT DES ACTIVITÉS

Des députés Togolais sont élus et prennent part aux activités du parlement de la CEDEAO (Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), à travers ses différentes commissions. Pour situer l'opinion sur les travaux de ce parlement de l'espace communautaire, les députés Togolais membres procèdent par voie de presse et ce, ils étaient face à la presse le 3 Juillet dernier au Palais des Congrès de Lomé.

Mme Apoudjak Larba, MM. Nicodème Habia, Tchakpana I. Ogah, Singo Ayitou et Koffi Adadé répondent au nom du Togo au parlement de la CEDEAO notamment à travers ses commissions respectives à savoir des affaires juridiques et judiciaires, du genre et du bien-être social, de l'administration, finance et contrôle du budget, des droits de l'homme et de la protection de l'enfant, de la paix et de la sécurité. Tour à tour, chacun à titre de la commission qu'il préside, a fait le point des rencontres délocalisées pour régler des questions relatives au rôle et à la mission de chaque commission.

Mme Apoudjak Larba, Présidente de la commission affaires juridiques et judiciaires, s'est prononcée d'abord sur la question du commerce dans l'espace communautaire. Selon elle,



Table d'honneur, au micro Mme Apoudjak Larba

les parlementaires doivent s'impliquer pour régler les problèmes qui entravent le bon commerce dans l'espace CEDEAO. Il s'agit des problèmes comme le non respect et la non application des textes, le faible taux, 10% des échanges, le problème d'infrastructures, la protection des marchés internes, le manque d'harmonie des politiques commerciales. Ensuite, la seule femme Togolaise au parlement de la CEDEAO, a relevé le souhait que le parlement de la CEDEAO évolue d'ici les mois prochains, de son rôle consultatif au rôle de codécideur.

Sur la question du genre et du bien-être social, Nicodème Habia, Président de la Commission en charge de la question, a relevé les recommandations prises à la dernière réunion. Entre autres, il s'agit selon lui, de renforcer la lutte contre la pauvreté, d'accélérer le processus de la couverture santé dans l'espace, amener

les gouvernants à impliquer les collectivités locales et le secteur privé dans la prise en charge en santé.

Une question aussi préoccupante au sein du parlement de la CEDEAO est celle relative à la monnaie unique. Sur cette question, Tchakpana I. Ogah, a fait l'état d'avancement des travaux pour la création de la monnaie unique. A l'horizon 2015, tous les pays membres de la CEDEAO doivent aller vers la monnaie unique. Les pays non membres de l'UEMOA sont appelés à adopter une monnaie à l'instar du F CFA avant la fusion des 2 monnaies en une seule pour l'espace CEDEAO.

Koffi Adadé a en ce qui le concerne, fait part des résolutions et engagements pour faire face aux pressions, menaces, conflit internes et inter Etats, crimes transfrontaliers qui gangrènent la paix et la sécurité de l'espace communautaire.

C. M.

FODDET vulgarise les rapports alternatifs des instruments internationaux de protection de l'enfance (Suite page 4)

Lors de la cérémonie d'ouverture, le représentant de Plan-Togo à l'atelier, M. Ali François s'est félicité de la tenue de cette rencontre qui constitue un plus dans la lutte en faveur de la promotion de l'enfance, cheval de bataille du travail de son Institution à travers le monde. Il ajoute en indiquant que cet atelier s'organise dans le cadre du suivi des droits de l'enfant dans le pays. Il a ensuite relevé le rôle combien capital que FODDET a joué dans le processus d'élaboration des rapports alternatifs et leur présentations aux différents comités des droits de l'enfant avec l'accompagnement technique et financier de Plan Togo avant de réaffirmer la disponibilité de son institution à toujours apporter son appui dans l'amélioration des conditions de vie des enfants.

Dans son discours d'ouverture, le président du Conseil d'Administration de FODDET a d'abord souligné la nécessité de prendre connaissance des observations relatives à ces traités. Pour lui, les participants à cet

atelier qui sont déjà des ambassadeurs des Droits de l'Enfant seront également ceux de la vulgarisation de ces documents dans leurs localités respectives. Par ailleurs, il a remercié Plan Togo pour son appui et aussi les autres partenaires pour leur participation à cet atelier. « FODDET remercie vivement Plan pour son soutien dans le cadre de l'organisation de cet atelier qui est marqué par la distribution du document des différents rapports alternatifs et leurs observations finales. Nous espérons qu'avec tout ce qui est fait au cours de cet atelier, nos membres sont encore plus renforcés et feront davantage mieux leur travail en faveur des enfants » a déclaré M. Adodo, le président du Conseil d'Administration de FODDET, à la fin de l'atelier.

« Je suis fière de ma participation à cet atelier car il m'a permis de connaître la procédure d'élaboration des rapports alternatifs et de prendre connaissance des observations finales », s'est félicités une participante à la fin des travaux.

CEET

COMPAGNIE ENERGIE ELECTRIQUE DU TOGO



Désormais,
j'ai la possibilité de **payer** ma
facture d'électricité chez
ces différents **partenaires**
de la **CEET***

NOS PARTENAIRES



LA POSTE

LOME
CENTRE
CITE
WUITI
BE
NYEKONAKPOË
TOKOIN
ADIDOGOME
AGBALEPEDOGAN
ASSIYÈYE
AVIATION
BAGUIDA
PORT
DZIFA KPOTA
GBONVIE
DOUMASSESE
PHILATELIE
KEGUE
AKODESSEWA
AVEDJI
AGOË ZONGO
AGOË ATCHANVE
APEDOKOE
ATIKOUME
CPT
EMS
HEDZRANAWOE

REGION MARITIME
AGBODRAFO
AGBELOUVE
ANEHO
ANFOIN
TABLIGBO
TSEVIE
AHEPE
VOGAN
KEVE
HAHOTOE
AKLAKOU
AFAGNAN

REGION DES PLATEAUX
ATAKPAME
AGBONOU
AMLAME
ANIE
ELAVAGNON
TOHOUN
GLEI
BADOU
KOUGNOHOU
NOTSE
DANYI-APEYEME
AGOU
KPALIME
KPELE ADETA
KPELE ELE

REGION CENTRALE
SOKODE
SOKODE KPAGALAM
BLITTA
SOTOUBOUA
TCHAMBA
KABOLI
PAGALA
AYENGRE

REGION DE LA KARA
KARA
KARA STADE
BAFILO
BASSAR
GUERIN KOUKA
KANTE
KETAO
KABOU
NIAMTOUGOU
PAGOUDA
PYA

REGION DES SAVANES
DAPAONG
BOMBOUAKA
CINKASSE
MANGO
MANDOURI
BARKOISSI



LOME
SIÈGE
PORT
TOKOIN CASABLANCA
TERMINAL DU SAHEL
PLAGE
RUE DU CHEMIN DE FER
ADIDOGOMÉ
ROND POINT DE
L'AÉROPORT
STADE DE KÉGUÉ
BAGUIDA

REGION MARITIME
VOGAN

REGION DES PLATEAUX
KPALIMÉ
NOTSÉ
ATAKPAMÉ
ANIE

REGION CENTRALE
SOKODÉ

REGION DE LA KARA
KARA

REGION DES SAVANES
KANTÉ
MANGO
DAPAONG
CINKASSÉ



Union togolaise de banque

LOME
CIRCULAIRE
CENTRALE
PORT
AÉROPORT
RÉSIDENCE DU
BÉNIN
HÉDZRANAWOË
MÉDIA PLUS
CAMPUS
BOULEVARDS EST
ADIDOGOMÉ
AGOËNYEVÉ
ATTIKOUMÉ
BÈ-KPOTA
KPÉHÉNOU
TOKOIN TRÉSOR
TOTSI
TOTAL PORT
KODJOVIKOPÉ
NOVISSI
EDA OBA
KEGUE

REGION MARITIME
ANÉHO
VOGAN
TABLIGBO
TSÉVIÉ

REGION DES PLATEAUX
KPALIMÉ
ADÉTA
ATAKPAMÉ
ANIE

REGION CENTRALE
SOKODÉ
SOTOUBOUA
TCHAMBA

REGION DE LA KARA
KARA
PYA
KÉTAO
KANTÉ
BASSAR
GUÉRIN-KOULA

REGION DES SAVANES
MANGO
DAPAONG
CINKASSÉ

* Paiements partiels ou par chèque non autorisés.

Info Clients: 22 20 82 20

SERVICE

REPUBLIQUE DU TOGO

Travail-liberté-Patrie

MINISTRE DES ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION

agetur - TOGO

Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo à Haute Intensité de Main d'Oeuvre

PROJET EDUCATION ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL AU TOGO(PERI)

COMPOSANT 1 : ACCES ET RETENSION

VOLET : INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENT

FOURNITURE ET LIVRAISON SUR SITE DE MOBILIER SCOLAIRE POUR L'EQUIPEMENT DE CENT SOIXANTE CINQ(165) SALLE DE CLASSE AU TOGO

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL

N008 /PERI/AGETUR-TOGO/2013

Lomé, le 04 juillet 2013

1. Le présent avis d'appel d'offres national suit l'avis General de passation des Marchés du projet paru dans le numéro wbl1115 du 1er mars 2011 de « Development Busines ».

2. La République Togolaise a obtenu une subvention de la Banque Mondiale par les fonds catalytiques de l'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée de l'Education pour Tous (IMOA-EPT) pour le financement partiel du coût de la fourniture et de la livraison sur site de mobilier scolaire pour l'équipement de trente neuf(39) salles de classe du projet Education et Renforcement Institutionnel (PERI) et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer les paiements autorisés au titre des Marchés de fourniture de mobilier scolaire, objet du présent appel d'offres national.

3. L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo (AGETUR-TOGO) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée, en vue de la réalisation de la commande répartie en quatre (04) lots :

LOT n°1

N°/0	INSPECTION	Nom de l'école	Salle de classe				Bureau du Directeur		
			Banc CP	Banc CE/CM	Table Maître	Chaise Maître	Bureau	Fauteuil	Chaise
1	IEPP LOME-AGOE	EPP CACAVELI-2/B	28	56	3	3	1	1	1
2	IEPP LOME-AGOE	EPP DEMAKPOE-ZOGBE	28	56	3	3	1	1	1
3	IEPP LOME-AGOE	EPP VAKPOSSITO/A	28	56	3	3	1	1	1
4	IEPP LOME-AGOE	EPP VAKPOSSITO/B	28	56	3	3	1	1	1
5	IEPP LOME-AGOE	EPP SOGBOSSITO/B	28	56	3	3	1	1	1
6	IEPP LOME-AGOE	EPP ZOPOMAHE	28	56	3	3	1	1	1
7	IEPP LOME-AGOE	EPP AHONKPOE	28	56	3	3	1	1	1
8	IEPP LOME-AGOE	EPP AKOIN	28	56	3	3	1	1	1
9	IEPP LOME-AGOE	EPP ANOKUI-LOGOPE/B	28	56	3	3	1	1	1
10	IEPP LOME-AGOE	EPP TOGLEKOPE/B	28	56	3	3	1	1	1
11	IEPPYOTO	EPP AMOUSSIME/B	28	56	3	3	1	1	1
12	IEPPYOTO	EPP TABLIGBO 2/D	28	56	3	3	1	1	1
13	IEPP YOTO	EPP TABLIGBO TAHE	28	56	3	3	1	1	1
14	IEPP ZIO-SUD	EPP WEME/D	28	56	3	3	1	1	1
TOTAL			392	784	42	42	14	14	14

Lot n°2

N°/0	INSPECTION	Nom de l'école	Salle de classe				Bureau du Directeur		
			Banc CP	Banc CE/CM	Table Maître	Chaise Maître	Bureau	Fauteuil	Chaise
1	IEPP LOME-OUEST	EPP ANOME-B	28	56	3	3	1	1	1
2	IEPP LOME-OUEST	EPP ANOME-C	28	56	3	3	1	1	1
3	IEPP LOME-OUEST	EPP DALIKO-B	28	56	3	3	1	1	1
4	IEPP LOME-OUEST	EPP AKATO-VIEPE	28	56	3	3	1	1	1
5	IEPP LOME-OUEST	EPP AMADAHOME-B	28	56	3	3	1	1	1
6	IEPP LOME-OUEST	EPP WONYOME-B	28	56	3	3	1	1	1
7	IEPP LOME-PORT	EPP ADAKPAME-B	28	56	3	3	1	1	1
8	IEPP LOME-PORT	EPP ADAKPAME-C	28	56	3	3	1	1	1
9	IEPP LOME-PORT	EPP ADAKPAME-NORD	28	56	3	3	1	1	1
10	IEPP LOME-PORT	EPP ADAMAVOKOPE-B	28	56	3	3	1	1	1
11	IEPP LOME-OUEST	EPP SEGBE	28	56	3	3	1	1	1
12	IEPP LOME-OUEST	EPP SOVIEPE-B	28	56	3	3	1	1	1
13	IEPP LOME-PORT	EPP BAGUIDA III	28	56	3	3	1	1	1
TOTAL			364	728	39	39	13	13	13

Lot n°3

N°/0	INSPECTION	Nom de l'école	Salle de classe				Bureau du Directeur		
			Banc CP	Banc CE/CM	Table Maître	Chaise Maître	Bureau	Fauteuil	Chaise
1	IEPP HAHO	EPP CAMP-NOTSE	28	56	3	3	1	1	1
2	IEPP HAHO	EPP TEGBE	28	56	3	3	1	1	1
3	IEPP WAWA	EPP BADOU STADE	28	56	3	3	1	1	1
4	IEPP MOYEN-MONO	EPP ADANLEHOUI	28	56	3	3	1	1	1
5	IEPP OGOU-NORD	EPP AGBONOU-CEET/B	28	56	3	3	1	1	1
6	IEPP OGOU-NORD	EPP ANIE CAMP/B	28	56	3	3	1	1	1
7	IEPP OGOU-SUD	EPP TALO	28	56	3	3	1	1	1
8	IEPP BLITTA	EPP BLITTA CENTRALE	28	56	3	3	1	1	1
9	IEPP TCHAMBA	EPP IYIWA	28	56	3	3	1	1	1
10	IEPP TCHAMBA	EPP TCHAMBA/B	28	56	3	3	1	1	1
11	IEPP TCHAMBA	EPP TCHAMBA/D	28	56	3	3	1	1	1
12	IEPP TCHAMBA	EPPWATUWA/B	28	56	3	3	1	1	1
13	IEPP ASSOLI	EPPAGORIGODE	28	56	3	3	1	1	1
14	IEPP KOZAH-SUD	EPP KPELOUWAYI	28	56	3	3	1	1	1
15	IEPP KOZAH-SUD	EPP AGNARIM/C	28	56	3	3	1	1	1
16	IEPP KOZAH-SUD	EPP YEOU/B	28	56	3	3	1	1	1
TOTAL			448	896	48	48	16	16	16

Lot n°4

N°/0	INSPECTION	Nom de l'école	Salle de classe				Bureau du Directeur		
			Banc CP	Banc CE/CM	Table Maître	Chaise Maître	Bureau	Fauteuil	Chaise
1	IEPP CINKASSE	EPP CINKASSE G/A	28	56	3	3	1	1	1
2	IEPP CINKASSE	EPP CINKASSE G/B	28	56	3	3	1	1	1
3	IEPP KPENDJAL	EPP MANDOURI-CENTRE G/B	28	56	3	3	1	1	1
4	IEPP TANDJIOURE	EPP DOTE	28	56	3	3	1	1	1
5	IEPP TONE	EPP DAPANKPERGOU G/A	28	56	3	3	1	1	1
6	IEPP TONE	EPP DJANGOU	28	56	3	3	1	1	1
7	IEPP TONE	EPP KOMBONLOAGA G/B	28	56	3	3	1	1	1
8	IEPP TONE	EPP KOUNTONG-BONG G/B	28	56	3	3	1	1	1
9	IEPP TONE	EPP KPAKOATE	28	56	3	3	1	1	1
10	IEPP TONE	EPP NASSABLE G/A	28	56	3	3	1	1	1
11	IEPP TONE	EPP WORGOU G/B	28	56	3	3	1	1	1
12	IEPP TONE	EPP KOMBONLOAGA G/C	28	56	3	3	1	1	1
TOTAL			336	672	36	36	12	12	12

Le délai de livraison des fournitures de chacun des 4 lots est de **trois (03) mois**.

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un (1) ou pour plusieurs lots. Les marchés seront attribués par lot ou par groupe de lots suivant la combinaison la plus économique pour le maître d'ouvrage en prenant en compte tout rabais éventuel que pourrait proposer le soumissionnaire en cas d'attribution de plusieurs lots.

4. L'Appel d'offres national se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national (AON) spécifiées dans la publication de la Banque « Directives de passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de L'IDA », et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.

5. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements à la Direction Technique de l'AGETUR-TOGO à Lomé, au 1337 Boulevard Jean Paul II Lomé-

Tél. : (+228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84 – Fax : (+228) 22 26 46 53 et examiner le dossier d'appel d'offres international à la même adresse à partir du **04 juillet 2013** aux heures ouvrables TU.

6. Les soumissions doivent être accompagnées des pièces administratives suivant datant de moins de trois (3) mois à la date de remise des offres :

Pour les entreprises nationales/communautaires

- Carte d'opérateur économique en cours de validité
- Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier
- Attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres
- Quitus fiscal/ des impôts datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres
- Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres
- Attestation de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres

Pour les entreprises étrangères

- Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres
- Attestation de domiciliation bancaire au Togo
- Attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

NB : A l'exception du quitus fiscal et de l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation qui doivent être fournis en original, toutes les autres pièces peuvent être des copies légalisées

7. Les spécifications de qualification comprennent :

- ne pas avoir d'antécédent de non-exécution de marché au cours des deux (2) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt de soumission des offres, confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés en défaveur du soumissionnaire. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du candidat ont été épuisés ;
- avoir réalisé une moyenne de chiffres d'affaires de trois (03) dernières années supérieure ou égale à 0,5 fois le montant de son offre dans le domaine de la menuiserie métallique et/ ou de la menuiserie bois ;
- avoir participé à titre d'entrepreneur ou de sous-traitant dans au moins deux (2) marchés dans le domaine de la menuiserie métallique et / ou de la menuiserie bois au cours des cinq (5) dernières années qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel ;
- la justification de facilités de crédit bancaire ou d'avoir liquide couvrant un montant minimum de 25% le montant hors taxes de son offre pour chaque lot ;
- la mise à la disposition des ateliers de fabrication des équipements et du personnel essentiels pour l'exécution de la commande.

La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupement d'entreprise nationale **ne s'appliquera pas**.

8. Le dossier d'appel d'offres national complet en français peut être acheté et retiré par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessus, contre paiement d'un montant non remboursable de **Cinquante Mille (50 000) Francs CFA**. Le paiement sera effectué en espèces à l'adresse ci-dessus, contre remise d'un reçu, ou par virement sur le compte intitulé « AGETUR Fonctionnement N° 701 012 140 033 56 02 » ouvert à ECOBANK Lomé. Le Dossier d'appel d'offres, à l'exception des plans, pourra être également transmis par courriel (e-mail)

9. Les soumissions devront être accompagnées du reçu d'achat du Dossier d'appel d'offres National délivré par l'AGETUR-TOGO et déposées à la salle de conférence de l'AGETUR- TOGO à Lomé, **le lundi 5 août 2013 à 09heures 05mn TU** au plus tard. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les soumissions seront ouvertes physiquement ce même jour, **le Lundi 5 août 2013 à partir de 09 heures 05 mn TU**, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

10. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission dont le montant (en francs CFA) est fixé comme suit :

- Lot n°1 : un million sept cent mille (1.700.000) FCFA.**
- Lot n°2 : un million six cent mille (1.600.000) FCFA**
- Lot n°3 : deux million (2.000.000) FCFA**
- Lot n°4 : un million cinq cent mille (1.500.000) FCFA**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour une durée de cent vingt (120) jours calendaire à compter de la date limite de remise des offres.

11. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'AGETUR-TOGO, 1337, boulevard Jean Paul II

Tél. : (+228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84 - Fax : (+228) 22 26 46 53 - Email : ageturtogo@yahoo.fr

LOME-TOGO

LA Direction Générale



LAPTOP HELIM

Achetez un **Laptop Samsung** à seulement
15 995 F CFA TTC* et bénéficiez d'une
clé HELIM Nomade gratuite.



la Clé HELIM Nomade
gratuite

* En payant cash 299 995 F CFA TTC
 pour 12 mois de forfaits HELIM Nomade Or.

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom.

Service client : 112

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg